

**Reçu au titre des dons
à certains organismes d'intérêt général**
Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

AS LYON-CALUIRE HANDBALL

Adresse :

N° **1** Rue **Curie**

Code postal **69300** Commune **CALUIRE ET CUIRE**

Objet :

CLUB DE HAND BALL

SIRET:40292233000020

Cochez la case concernée (1) :

- ☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....
- ☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- ☐ Fondation d'entreprise
- ☐ Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- ☐ Musée de France
- ☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- ☐ Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- ☐ Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- ☐ Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- ☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- ☐ Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- ☐ Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- ☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- ☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- ☐ Agence nationale de la recherche (ANR)
- ☐ Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- ☒ Autre organisme : **ASSOCIATION SPORTIVE- LOI 1901**

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

GENSE

Prénoms :

JEROME

Adresse :

14 rue andr   passgre

Code postal : 69300

Commune :

Caluire

Le b  n  ficiaire reconna  tre avoir re  u au titre des dons et versements ouvrant droit    r  duction d'imp  t, la somme de :

285.29

euros

Somme en toutes lettres : deux cent quatre-vingt-cinq euros vingt-neuf centimes

Date du versement ou du don : 25 / 06 / 2025

Le b  n  ficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il re  oit ouvrent droit    la r  duction d'imp  t pr  vue    l'article (3) : ☒ 200 du CGI ☐ 238 bis du CGI ☐ 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

☐ Acte authentique

☐ Acte sous seing priv  

☐ D  claration de don manuel

☐ Autres

Nature du don :

☐ Num  raire

☐ Titres de soci  t  s cot  s

☐ Autres (4)

En cas de don en num  raire, mode de versement du don :

☐ Remise d'esp  ces

☐ Ch  que

☐ Virement, pr  l  vement, carte bancaire

(3) L'organisme b  n  ficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme b  n  ficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des proc  dures fiscales, demander    l'administration s'il rel  ve de l'une des cat  gories d'organismes mentionn  es aux articles 200 et 238 bis du code g  n  ral des imp  ts.

Il est rappel   que la d  livrance irr  guli  re de re  us fiscaux par l'organisme b  n  ficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code g  n  ral des imp  ts,    une amende fiscale   gale    25 % des sommes ind  ument mentionn  es sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engag  s par les b  n  voles, dont ils renoncent express  ment au remboursement

Date et signature

25 / 06 / 2025

A.S. LYON CALUIRE

Hand Ball

1, rue Garie

69300 CALUIRE et CUIRE